



NEITHER BEAR NOR BULL
BUT CAMELEON

DORVAL GLOBAL CONVICTIONS PATRIMOINE

PROSPECTUS

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE



Société de Gestion agréée par l'AMF sous le numéro GP 93-08 - SA au capital de **303 025€** - RCS Paris B 391 392 768

1, rue de Gramont 75002 Paris - Tél. : 01 44 69 90 44 - Fax. : 01 42 94 18 37 - Site Internet : www.dorval-am.com



DORVAL
ASSET MANAGEMENT
FLEXIBLE PAR CONVICTION

I. CARACTERISTIQUES GÉNÉRALES

1. Forme de l'OPCVM

Fonds Commun de Placement (FCP)

2. Dénomination

Dorval Global Convictions Patrimoine

3. Forme juridique et état membre dans lequel l'OPCVM a été constitué

Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français, constitué en France, relevant de la directive européenne 2009/65/CE.

4. Date de création et durée d'existence prévue

Le Fonds a été agréé le 5 juin 2018 par l'Autorité des Marchés Financiers. Il a été créé le 22 juin 2018 pour une durée de 99 ans (quatre-vingt-dix-neuf ans).

5. Synthèse de l'offre de gestion

Parts	Caractéristiques					
	Code ISIN	Distribution des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de souscription	Souscription ultérieure minimale
Part R (C)	FR0013333838	Capitalisation	EUR	Tout souscripteur, plus particulièrement destinée aux personnes physiques	Un millième de part	En millièmes de part
Part I (C)	FR0013333846	Capitalisation	EUR	Tout souscripteur, plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels	50 000 euros	En millièmes de part
Part N (C)	FR0013333820	Capitalisation	EUR	La souscription de cette part est réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - Soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs (par exemple Grande Bretagne et Pays-Bas) Ou - Fournissant un service de : - Conseil indépendant au sens de la réglementation européennes MIF 2 - Gestion individuelle de portefeuille sous Mandat.	Un millième de part	En millièmes de part
Part Q (C)	FR0013391174	Capitalisation	EUR	Réservée aux fonds de Dorval AM ou aux collaborateurs de Dorval AM	Un millième de part	En millièmes de part



6. Indication du lieu où l'on peut se procurer le règlement du FCP, le dernier rapport annuel, le dernier état périodique, ainsi que la composition des actifs

Les derniers documents annuels, périodiques, le règlement du FCP ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Dorval Asset Management
1, rue de Gramont 75002 PARIS
Tél : + 33 (0) 1 44 69 90 44
Fax : + 33 (0) 1 42 94 18 37
Email : Informations@dorval-am.com

Le prospectus et le DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur) sont également disponibles sur le site : www.dorval-am.com

II. ACTEURS

1. Société de Gestion

Dorval Asset Management, société anonyme, 1, rue de Gramont, 75002 PARIS agréée par l'AMF en date du 14 juin 1993 sous le n° 93-08.

2. Dépositaires et conservateurs

Le dépositaire est CACEIS Bank, société anonyme, 1-3 Place Valhubert, 75013 PARIS, et établissement de crédit agréé auprès du CECEI le 1^{er} avril 2005.

Les fonctions du dépositaire recouvrent les missions, telles que définies par la Réglementation applicable, de la garde des actifs, de contrôle de la régularité des décisions de la Société de Gestion et de suivi des flux de liquidités des OPCVM.

Le dépositaire est indépendant de la Société de Gestion.

La description des fonctions de garde déléguées, la liste des délégataires et sous délégataires de CACEIS Bank et l'information relative aux conflits d'intérêt susceptibles de résulter de ces délégations sont disponibles sur le site de CACEIS : www.caceis.com

Des informations actualisées sont mises à disposition des investisseurs sur demande.

Encadrement et gestion des conflits d'intérêts : des conflits d'intérêts potentiels peuvent être identifiés, notamment dans le cas où la Société de Gestion aurait avec Caceis Bank des relations commerciales autres que celles découlant de la fonction de dépositaire. Afin de gérer ces situations, la Société de Gestion a mis en place et met à jour régulièrement une politique de gestion des conflits d'intérêts destinée à prévenir les conflits d'intérêts qui pourraient découler



de ces relations commerciales. Cette politique a pour objectif d'identifier et analyser les situations de conflits d'intérêts potentiels, et de gérer et suivre ces situations.

3. Commissaire aux comptes

KPMG Audit, 2, Avenue Gambetta, CS 60055, 92066 PARIS La Défense.

4. Commercialisateurs

Dorval Asset Management, société anonyme, 1, rue de Gramont, 75002 PARIS.

Natixis Investment Managers, société anonyme, 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS.

Les parts du Fonds sont admises à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la Société de Gestion.

5. Délégataire de la gestion comptable

CACEIS Fund Administration, société anonyme, 1-3, Place Valhubert, 75013 PARIS.

L'activité principale du délégataire de gestion comptable est tant en France qu'à l'étranger, la réalisation de prestations de service concourant à la gestion d'actifs financiers notamment la valorisation et la gestion administrative et comptable de portefeuilles financiers.

A ce titre, Caceis Fund Administration a été désigné par la Société de Gestion, en qualité de gestionnaire administratif et comptable par délégation pour la valorisation et l'administration comptable du Fonds. Caceis Fund Administration a en charge la valorisation des actifs, l'établissement de la valeur liquidative du Fonds et des documents périodiques.

La Société de Gestion n'a pas identifié de conflit d'intérêt susceptible de découler de ces délégations.

6. Centralisateur

CACEIS Bank, société anonyme, 1-3, Place Valhubert, 75013 PARIS.

Le dépositaire est également chargé, par délégation de la Société de Gestion, de la tenue du passif de l'OPCVM, qui recouvre la centralisation des ordres de souscription et de rachat de part ou action ainsi que la tenue du compte émission des parts du Fonds.



III. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

1. Caractéristiques générales

a. Caractéristiques des parts

Code ISIN :

Part R : FR0013333838

Part I : FR0013333846

Part N : FR0013333820

Part Q : FR0013391174

b. Nature du droit attaché à la catégorie d'actions

Chaque porteur de part dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du fonds commun de placement proportionnel au nombre de parts détenues.

c. Tenue du passif

La tenue du passif est assurée par le dépositaire CACEIS Bank. Il est précisé que l'administration des parts est effectuée chez Euroclear France.

d. Droits de vote

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la Société de Gestion.

e. Forme des parts

Les parts sont émises aux porteurs.

f. Décimalisation éventuellement prévue

Les souscriptions et les rachats sont possibles dès le premier millième de part.

g. Date de clôture

L'exercice comptable est clos le jour de la dernière valeur liquidative du mois de septembre.

h. Indications sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas assujéti à l'imposition. Toutefois, les porteurs peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils cèderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou



aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds.

Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le Fonds à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

2. Dispositions particulières

a. Code ISIN

Part R : FR0013333838
Part I : FR0013333846
Part N : FR0013333820
Part Q : FR0013391174

b. Objectif de gestion

L'objectif de gestion consiste à s'exposer aux marchés de taux et d'actions internationaux en bénéficiant d'une approche des opportunités et des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des sociétés, et à offrir un rendement net de frais supérieur à celui de l'indicateur de référence constitué pour 80% de l'indice Bloomberg Barclays EU Govt 0 5 Year TR (Code Bloomberg : BCEE2T Index) et pour 20% de l'indice MSCI World Equal Weighted Local Index (Code Bloomberg : M4WOEW Index), dividendes nets réinvestis sur une période d'investissement de 3 ans. Cet indicateur de référence ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement mais permet à l'investisseur de qualifier la performance et le profil de risque qu'il peut attendre lorsqu'il investit dans le Fonds.

Cet OPCVM promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.

c. Indicateur de référence

80% de l'indice Bloomberg Barclays EU Govt 0 5 Year TR (Code Bloomberg BCEE2T Index) et 20% de l'indice MSCI World Equal Weighted Net Total Return Local Index dividendes nets réinvestis (Code Bloomberg M4WOEW Index).

▪ Rappel concernant ces références :

- L'indice Bloomberg Barclays EU Govt 0-5 Year TR (code Bloomberg BCEE2T Index) est représentatif des obligations souveraines des pays membres de l'Union Monétaire Européenne dont la maturité est inférieure à 5 ans. L'indice est calculé par Bloomberg et est disponible sur le site www.bloomberg.com



- Le MSCI World Equal Weighted Net Total Return Local Index dividendes net réinvestis est un indice représentant une pondération alternative à l'indice MSCI World, pondéré en fonction des capitalisations boursières. L'indice est calculé par MSCI et est disponible sur le site www.msci.com.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence.

Les administrateurs des indices sont Bloomberg et MSCI. Les indices sont consultables respectivement sur les sites :

- <https://www.bloomberg.com/>
 - <https://www.msci.com/>
 - .
 - A la date du prospectus, MSCI limited et Bloomberg ne sont pas inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA
- L'indice de référence tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 (article 2 (22)) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit «Règlement SFDR ») n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par l'OPCVM.

d. Stratégie d'investissement

■ Stratégies utilisées

Le Fonds s'appuie sur une gestion active et sans contrainte, encadrée par la politique d'investissement socialement responsable (ISR) de la Société de Gestion et recherchant une surperformance par rapport à l'indicateur de référence par le biais d'une allocation par classe d'actif, zone géographique et thématique d'investissement. Le Fonds bénéficie du label ISR.

L'univers d'investissement initial est constitué d'actions et d'obligations des marchés de la zone euro et/ou internationale.

La construction et la gestion du portefeuille combinent approche financière et extra-financière et reposent sur :

1. Une identification des thématiques d'investissement considérées comme porteuses, i.e. s'inscrivant favorablement tant dans les grandes tendances (macro-économiques, sociétales et liées aux enjeux du développement durable) que dans la conjoncture (valorisation des classes d'actifs, dynamique de marché et contexte sectoriel)
2. Une définition du niveau de risque retenu pour le portefeuille
3. Une construction de paniers d'actions équipondérées (le poids par titre n'excédera pas 1% de l'actif du Fonds) et de paniers d'obligations au sein de ces thématiques d'investissement ; les valeurs retenues en portefeuille répondent aux critères définis par la Société de Gestion, présentés ci-après

■ Principes extra-financiers



Pour réaliser ces étapes, les équipes de gestion et les analystes financiers et extra-financiers déterminent une note ESG pour chaque valeur. La note ESG (sur 10, 10 étant la meilleure notation) attribuée à chaque émetteur, prend en compte parmi plus de 30 enjeux ESG, fondés sur un ensemble d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, ceux qui paraissent les plus significatifs pour la Société de Gestion. Chaque enjeu est apprécié selon les spécificités sectorielles, géographiques et de taille de capitalisation. Les principaux enjeux retenus sont (liste non exhaustive) :

- Enjeux environnementaux :
 - Emissions carbone
 - Traitement des déchets
 - Stress hydrique
 - Biodiversité et gestion des terres
 - Opportunités dans les technologies vertes et les énergies renouvelables
- Enjeux sociaux :
 - Gestion du travail
 - Gestion de la sécurité des collaborateurs
 - Gestion du capital humain
 - Protection des données personnelles
 - Qualité des produits
- Enjeux de gouvernance :
 - Respect des principes fondamentaux de la gouvernance d'entreprise (qualité du conseil d'administration – diversité, indépendance, compétences, représentativité –, alignement des intérêts avec les actionnaires, structure du capital, respect des minoritaires, qualité de la communication financière et de la comptabilité)
 - Lutte contre la corruption

L'approche retenue est de type « Best-In-Universe » qui consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité. Puisque les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés comme étant les plus vertueux seront d'avantage représentés, cette approche peut créer des biais sectoriels assumés.

Notre méthodologie repose en partie sur des données élémentaires provenant d'un provider externe. Notre méthodologie place la Gouvernance au cœur de l'analyse ESG et peut donc minimiser certains risques/opportunités environnementaux ou sociaux.

L'analyse ESG du Fonds porte a minima sur 90% de la part de l'actif net constitué des titres éligibles à notre analyse ISR (actions et titres de créance émis par des émetteurs privés et publics).

La définition de l'univers d'investissement des titres éligibles repose sur le respect des principes extra financiers fondamentaux suivants :

- L'exclusion des sociétés qui enfreindraient la politique d'exclusion¹ de Dorval Asset Management

¹ La politique d'exclusion de Dorval Asset Management est disponible à l'adresse suivante :
https://www.dorval-am.com/sites/dorval/files/politique_dexclusion_202009_7.pdf



- L'exclusion des sociétés aux pratiques controversées (dont le non-respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies) en cohérence avec la politique de gestion des controverses² de Dorval Asset Management
- L'exclusion de 20% de l'univers d'investissement des sociétés les moins bien notées, selon la méthodologie interne développée par Dorval Asset Management

■ Construction du portefeuille

Les gérants identifient des thématiques d'investissements mises en œuvre au travers de paniers d'actions et/ou d'obligations.

La construction des paniers d'actions repose sur un filtrage quantitatif de l'univers actions internationales. Il repose sur plusieurs étapes :

- Filtrage de l'univers d'investissement de départ à hauteur de 20% a minima : ce filtrage est opéré à l'aide de la méthodologie interne développée par Dorval Asset Management. Il intègre les différences géographiques et sectorielles tout en tenant compte du niveau de développement des pays ; les sociétés ayant une note ESG synthétique inférieure à 4 sont exclues.
- Les gérants appliquent ensuite des critères de liquidité afin de s'assurer de pouvoir traiter un panier en un minimum de journées de bourse.
- En fonction des thématiques, les gérants pourront décider d'appliquer différents critères (ESG, économiques, financiers) afin de cibler une certaine typologie de valeurs.

Le poids par titre n'excédera pas 1% de l'actif du Fonds et les titres seront équipondérés au sein du panier. Le nombre de valeurs par panier et leur équipondération visent à diminuer au maximum le risque spécifique propre à chaque titre. Il dépendra de la thématique traitée et du poids du panier au sein du Fonds. Il est, en moyenne, de 20 titres.

La sélection des émetteurs publics est opérée en fonction de la méthodologie interne développée par Dorval Asset Management des émissions souveraines³. Les pays du dernier quintile de notation sont exclus de l'univers d'investissement initial.

Les 10% de l'actif (hors liquidités) qui pourraient ne pas faire l'objet d'une analyse ISR correspondent d'une part aux OPC gérés par des entités autres que Dorval Asset Management et pour lesquels il pourrait y avoir une disparité des approches ESG/ISR assumée et d'autre part à des titres transitoirement non notés. En effet, le Fonds peut investir dans des émetteurs qui pourront à titre temporaire, ne pas être notés notamment dans le cadre d'une introduction en bourse.

² La politique de gestion des controverses de Dorval Asset Management est disponible à l'adresse suivante : https://www.dorval-am.com/sites/dorval/files/politique_de_gestion_des_controverses_202009_7.pdf

³ Cf. paragraphe « VI. Notre Intégration des dimensions ESG » de la politique ISR de Dorval Asset Management (https://www.dorval-am.com/sites/dorval/files/politique_investissement_responsable_20201109_4.pdf)



Le Fonds pourra être exposé aux pays émergents ainsi qu'aux petites et moyennes capitalisations.

Les capitalisations comprises entre 0 et 2 milliards d'euros sont considérées comme petites ; celles entre 2 et 10 milliards d'euros sont considérées comme moyennes.

L'exposition cumulée du Fonds aux marchés émergents (actions + taux + devises) sera au maximum de 50% de son actif net. Il pourra être investi jusqu'à 50% de son actif net en produits de taux des pays émergents et exposé jusqu'à 30% de son actif net en actions des pays émergents.

La somme des investissements dans des obligations « spéculatives », des obligations convertibles et dans la dette des pays émergents n'excédera pas 50% de l'actif net du Fonds.

Dans la limite de 10% du portefeuille, la sélection des OPC s'opère dans un large univers d'investissement composé de plusieurs milliers de fonds. Dans la première étape quantitative, les gérants du Fonds calculent des ratios de performance corrigée du risque sur une période en accord avec l'horizon de placement conseillé sur les fonds. Par « risque », les gérants entendent la volatilité et la baisse maximale aussi bien en absolu qu'en relatif par rapport à l'indice de référence du Fonds.

Au terme de cette première analyse, une étude qualitative approfondie est effectuée sur les OPC offrant de manière récurrente les meilleurs ratios performance corrigés du risque sur des périodes homogènes. Les gérants des OPC étudiés sont visités et audités sur leur processus de gestion, moyens mis en place et les résultats obtenus. Les gérants sont sélectionnés à l'issue de cette étape qualitative.

Enfin, le Fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers, ou de gré à gré et sur des instruments intégrant des dérivés afin de couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques actions, taux, crédit et devises, sans recherche de surexposition.

Le solde du portefeuille peut être investi en instruments monétaires. En cas de risque important sur les marchés de capitaux, le poids du monétaire pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif.

■ Description des actifs utilisés :

Les classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif de l'OPCVM sont :

● Actions ou titres de capital :

Le Fonds peut être exposé de 0 à 30% sur les marchés d'actions.

L'objectif du Fonds est d'offrir une liberté de choix sur les différentes zones géographiques en étant opportuniste dans les choix qui seront faits.

Dans un second temps, le Fonds recherchera également une diversification en matière de style de gestion et de capitalisation boursière sans limite en termes d'exposition. Dans ce cadre, le gérant pourra investir sur :

- Les styles de gestion « croissance » et « value » (valeurs décotées) ;



- Les petites et moyennes capitalisations sans aucune restriction dans la limite de l'exposition aux marchés actions ;
- Les marchés actions émergents.
- Caractéristiques des actions ou titres de capital détenus :
 - Valeurs négociées sur les marchés réglementés ;
 - Actions émises par des sociétés internationales dans toutes zones géographiques ;
 - Actions appartenant à tous secteurs économiques ;
 - Actions de capitalisations petites, moyennes ou grandes.

Les actions achetées par le Fonds ne font pas spécialement partie de l'indice de référence.

- Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le Fonds peut être investi de 0 à 100% sur les marchés de taux.

En fonction des opportunités de marché, le Fonds pourra investir dans des titres obligataires, y compris convertibles, de signature d'Etat ou privé, de notation « investment grade » ou « spéculatives » ou d'une notation jugée équivalente par la société de gestion et de toutes maturités, de la zone euro et/ou internationale y compris les pays émergents. La Société de Gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie.

Cette part pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif du Fonds.

- Caractéristiques des produits de taux détenus :
 - Obligations ou titres de créances négociables ;
 - Titres émis par des états ou des établissements publics sans limites de notation ;
 - Titres émis par des entreprises, y compris haut-rendement.

La sensibilité globale du portefeuille de produits et instruments de taux d'intérêts peut varier significativement. La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 1% des taux d'intérêts.

Le risque de taux est piloté dans une fourchette de sensibilité comprise entre -5 et +8.

Compte tenu des possibilités d'investissement en dérivés, l'exposition du Fonds sur les marchés de taux est comprise entre 0 et 200%.



- Actions ou parts d'autres OPC :

Le Fonds peut détenir des parts ou actions d'OPC (OPCVM ou FIA) ou de fonds d'investissement dans la limite de 10% de son actif :

OPCVM de droit français*	X
OPCVM de droit européen*	X
Fonds d'investissement à vocation générale de droit français*	X
Fonds professionnels à vocation générale de droit français respectant le droit commun sur les emprunts d'espèces (pas + de 10%), le risque de contrepartie, le risque global (pas + de 100%) et qui limitent à 100% de la créance du bénéficiaire les possibilités de réutilisation de collatéraux*	
FIA de droit européen ou fonds d'investissement de droit étranger faisant l'objet d'un accord bilatéral entre l'AMF et leur autorité de surveillance et si un échange d'information a été mis en place dans le domaine de la gestion d'actifs pour compte de tiers*	
Placements Collectifs de droit français ou FIA de droit européen ou fonds d'investissement de droit étranger remplissant les conditions de l'article R 214-13 du code monétaire et financier*	
Fonds d'investissement de droit européen ou de droit étranger répondant aux critères fixés par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers (article 412-2-2 du RGAMF)	
OPCVM ou FIA nourricier	
Fonds de Fonds (OPCVM ou FIA) de droit français ou européen détenant plus de 10% en OPC	
Fonds professionnels à vocation générale ne respectant pas les critères de droit commun ci-dessus	
Fonds professionnels spécialisés	
Fonds de capital investissement (incluant FCPR ; FCPI ; FIP) ; et Fonds professionnels de capital investissement	
OPCI, OPPCI ou organismes de droit étranger équivalent	
Fonds de Fonds alternatifs	

* Ces OPCVM / FIA / Fonds ne pourront eux-mêmes détenir plus de 10% de leur actif en OPCVM/FIA/Fonds.

Les OPC et fonds détenus par le Fonds pourront être gérés par Dorval Asset Management ou l'une des sociétés de gestion du groupe BPCE ; dans ce dernier cas, il pourrait y avoir une disparité des approches ESG/ISR assumée.

- Instruments financiers dérivés :

En fonction des anticipations des gérants sur l'évolution des marchés actions, taux, de crédit et de change, dans le but de protection ou de dynamisation de la performance, le Fonds pourra avoir recours à des contrats de futures ou options, négociés sur des marchés organisés ou réglementés ou de gré à gré.

L'engagement sur dérivés est limité à 100% de l'actif net du Fonds, pouvant ainsi porter son exposition globale à 200% de l'actif net.

Le Fonds n'aura pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap »).



Nature des instruments utilisés	TYPE DE MARCHÉ			NATURE DES RISQUES					NATURE DES INTERVENTIONS			
	Admission sur les marchés réglementés	Marchés organisés	Marchés de gré à gré	Actions	Taux	Change	Crédit	Autre(s) risque(s)	Couverture	Exposition	Arbitrage	Autre(s) stratégie(s)
Contrats à terme (futures) sur												
Actions	X	X	X	X		X			X	X	X	
Taux	X	X	X		X	X	X		X	X	X	
Change	X	X	X			X			X	X	X	
Indices	X	X	X	X		X			X	X	X	
Options sur												
Actions	X	X	X	X		X			X	X	X	
Taux	X	X	X		X	X	X		X	X	X	
Change	X	X	X			X			X	X	X	
Indices	X	X	X			X			X	X	X	
Swaps												
Actions												
Taux												
Change												
Indices												
Change à terme												
Devise (s)	X	X	X	X		X			X	X		
Dérivés de crédit												
Credit Default Swap (CDS)												
First Default												
First Losses Credit Default Swap												



- Titres intégrant des dérivés et stratégie d'utilisation (certificats, bons de souscription, ...) :

Nature des instruments utilisés	NATURE DES RISQUES					NATURE DES INTERVENTIONS			
	Actions	Taux	Change	Crédit	Autre(s) risque(s)	Couverture	Exposition	Arbitrage	Autre(s) stratégie(s)
Warrants sur									
Actions	X					X	X		
Taux									
Change									
Indices	X					X	X		
Bons de souscription									
Actions	X						X		
Taux									
Equity link									
Obligations convertibles									
Obligations échangeables	X	X	X	X			X		
Obligations convertibles	X	X	X	X			X		
Obligations convertibles contingentes	X	X	X	X			X		
Produits de taux callable		X	X	X			X		
Produits de taux puttable		X	X	X			X		
EMTN / Titres négociables à moyen terme structuré									
Titres négociables à moyen terme structuré	X	X	X	X		X	X		
EMTN structuré	X	X	X	X		X	X		
Credit Link Notes (CLN)		X	X	X		X	X		
Autres (A préciser)									



- Dépôts :
Néant
- Emprunts d'espèces :
Les emprunts en espèces ne peuvent représenter plus de 10% de l'actif et servent, de façon ponctuelle, à assurer une liquidité aux porteurs désirant racheter leurs parts sans pénaliser la gestion globale des actifs.
- Acquisition et cession temporaire de titres :
Néant.
- Contrats constituant des garanties financières :
Néant.
- Effet de levier :
Le FCP pourra avoir un effet de levier jusqu'à 2.

e. Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Le profil de risque du Fonds est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 3 ans. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés d'actions de la zone euro et/ou internationale.

Les risques auxquels s'expose le porteur au travers du Fonds sont principalement les suivants :

- Risque lié à la gestion discrétionnaire :
La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance du Fonds dépendra des sociétés sélectionnées et de l'allocation d'actifs définie par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.
- Risque de perte en capital :
Le portefeuille est géré de façon discrétionnaire et ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat.
- Risque actions :
La valeur liquidative du Fonds peut varier à la hausse comme à la baisse au regard de l'investissement d'une large part du portefeuille sur les marchés actions. De plus, du fait de son orientation de gestion, le Fonds est exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité du fait de l'étroitesse éventuelle de leur marché et baisser davantage que les grandes capitalisations en période de stress.



- **Risque de change :**
Le risque de change est lié à l'exposition, via des investissements et par des interventions sur les instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de la valorisation du Fonds. La fluctuation des devises par rapport à l'euro peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur liquidative du Fonds.
Le porteur résident de la zone Euro peut avoir à supporter ce risque de change jusqu'à hauteur de 20% du portefeuille.
- **Risque de taux :**
Le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de mouvement des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est positive, une hausse des taux d'intérêts peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille. Lorsque la sensibilité est négative, une baisse des taux d'intérêts peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille.
- **Risque de crédit :**
Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
- **Risque de contrepartie :**
Le Fonds utilise des contrats de futures ou options, négociés sur des marchés de gré à gré. Ces opérations, conclues avec une ou plusieurs contreparties, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque lié à l'investissement en titres spéculatifs à haut rendement :**
Une partie du portefeuille peut être investie en titres spéculatifs à haut rendement. Il existe un risque lié à l'utilisation de ces titres, dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres « High Yield » dits spéculatifs ou considérés comme tels par l'équipe de gestion, pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.
- **Risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles :**
Le FCP peut connaître un risque indirect action ou de taux/crédit, lié à l'investissement dans des obligations convertibles. La valeur liquidative du FCP est également susceptible de connaître des variations en fonction de l'évolution de la valeur de l'option de conversion des obligations convertibles (c'est-à-dire la possibilité de convertir l'obligation en action). En cas de baisse de ces marchés, la valeur liquidative peut baisser.
- **Risque lié à l'usage des instruments dérivés :**
Le FCP peut s'exposer sous forme synthétique à des instruments de taux et/ou d'indices actions ou crédits jusqu'à une fois son actif net. L'utilisation des produits dérivés sur marchés organisés peut exposer la valeur liquidative à des variations dues aux fluctuations des marchés des sous-jacents.



- Risque d'investissement sur les marchés émergents :
L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés ci-dessus peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.
- Risque de durabilité :
Cet OPCVM est sujet à des risques de durabilité tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), par un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Le processus d'investissement du portefeuille inclut l'approche ESG mentionnée ci-dessus afin d'intégrer les risques de durabilité dans la décision ou le processus d'investissement. La politique de gestion du risque de durabilité est disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

f. Souscripteurs concernés et profils de l'investisseur type

Les parts de ce Fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act Of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une "US person", selon la définition de la réglementation américaine "Regulation S". Par ailleurs, les parts de ce Fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux "US persons" et/ou à toute entité détenue par une ou plusieurs "US persons" telles que définies par la réglementation américaine "Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA)".

En dehors de cette exception, les parts du Fonds sont définies telle que :

- Part R : Tout souscripteur, plus particulièrement destinée aux personnes physiques
- Part I : Tout souscripteur, plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels ou aux contreparties éligibles définies par la Société de Gestion
- Part N : Réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires :
 - Soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs (par exemple Grande-Bretagne et Pays-Bas)
 - ou
 - Fournissant un service de :
 - Conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF 2
 - Gestion individuelle de portefeuille sous mandat
- Part Q : Réservée aux fonds de Dorval Asset Management ou aux collaborateurs de Dorval Asset Management

Ce Fonds est destiné aux investisseurs qui souhaitent disposer d'un support d'investissement diversifié offrant une allocation stratégique flexible internationale.



Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il convient de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait ou non de prendre des risques.

Il est fortement recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel afin de diversifier suffisamment tous ses investissements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce Fonds. Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

g. Durée minimum de placement recommandée

3 ans minimum.

h. Modalité de détermination et d'affectation des revenus

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont égales au résultat net de l'exercice augmenté des reports à nouveau et majoré ou diminué du solde des comptes de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos.

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année, à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

- Part R : Capitalisation
- Part I : Capitalisation
- Part N : Capitalisation
- Part Q : Capitalisation

i. Caractéristiques des parts

Valeur liquidative d'origine :

- Part R : 100 euros
- Part I : 100 euros
- Part N : 100 euros
- Part Q : 100 euros

Les parts sont libellées en euros. Elles peuvent être décimalisées en millième de part.

Montant minimum de souscription initiale :



- Part R : un millième de part
- Part I : 50 000 euros
- Part N : un millième de part
- Part Q : un millième de part

Montant minimum des souscriptions ultérieures : un millième de part

j. Modalité de souscription et de rachat

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :

J-1 ouvré	J-1 ouvré	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+2 ouvrés	J+2 ouvrés
Centralisation avant 17h30 des ordres de Souscription ¹	Centralisation avant 17h30 des ordres de Rachat ¹	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats

¹Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS Bank. En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celles mentionnées ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank.

k. Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative

La valeur liquidative est établie chaque jour à l'exception des jours fériés légaux en France, même si la bourse de Paris est ouverte. Dans ce cas, ainsi que dans le cas où la bourse de Paris est fermée, elle est calculée le premier jour ouvré suivant.

Elle est calculée sur la base des dernières valeurs liquidatives connues pour les OPC et, pour les autres valeurs mobilières, sur la base du dernier cours coté.

Elle est disponible auprès de la Société de Gestion et du dépositaire le lendemain ouvré du jour de calcul.

l. Frais et commissions

▪ Commissions de souscriptions et de rachats :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la Société de Gestion.



Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Part R Taux barème	Part I Taux barème	Part N Taux barème	Part Q Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	2% TTC max	Nulle	Nulle	5% TTC max
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle

■ Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.



Frais facturé à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème Part R	Taux Barème Part I	Taux Barème Part N	Taux Barème Parts Q
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	1,20% TTC	0,60% TTC	0,90% TTC	0,10%TTC
Frais indirects maximum (commissions de souscriptions et frais de gestion)	Actif net	Non significatifs			
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant			
Commission de surperformance	Actif net	20% de la surperformance positive au-delà de la performance de son indicateur de référence, lorsqu'elle est constituée (1)	20% de la surperformance positive au-delà de la performance de son indicateur de référence, lorsqu'elle est constituée (1)	20% de la surperformance positive au-delà de la performance de son indicateur de référence, lorsqu'elle est constituée (1)	Néant

(1) La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du Fonds et l'actif de référence.

L'actif valorisé du Fonds s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie de part, évalué selon les règles de valorisation applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite catégorie de part.

L'actif de référence représente la quote-part de l'actif du Fonds, correspondant à une catégorie de part donnée, retraité des montants de souscriptions/rachats applicables à ladite catégorie de part à chaque valorisation, et le cas échéant valorisé selon la performance de l'indice de référence retenu.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'indice composite suivant : 80% de l'indice Bloomberg Barclays EU Govt 0 5 Year TR (Code Bloomberg BCEE2T Index) et 20% de l'indice MSCI World Equal Weighted Net Total Return Local Index dividendes nets réinvestis (Code Bloomberg M4WOEW Index).

La période d'observation est définie comme suit :

- La première période d'observation d'origine correspond pour les parts R, I, N : du 22 juin 2018 au 31 décembre 2019
- Au 30 septembre 2020, l'indice du Fonds change :



- La première période d'observation correspond, pour les parts R, I, N : du 1er janvier 2020 au 30 septembre 2021.
- Pour les périodes suivantes, la période d'observation correspond, pour les parts R, I, N : du 1^{er} octobre au 30 septembre de chaque année.
- Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est strictement supérieur à celui de l'actif de référence défini ci-dessus et si sa performance est positive alors, la part variable des frais de gestion représentera 20 % TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.
- Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est inférieur ou égal à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.
- Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est strictement supérieur à celui de l'actif de référence et si sa performance est positive alors cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.
- Dans le cas où l'actif valorisé du Fonds est inférieur ou égal à celui de l'actif de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture comptable que si sur la période écoulée, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence constaté lors de la dernière valeur liquidative de la période de référence.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la Société de Gestion.

Pour toute information complémentaire, se reporter au rapport annuel de l'OPCVM.

- Modalité de calcul et de partage de la rémunération sur les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres
Les rémunérations perçues, le cas échéant, à l'occasion d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ainsi que sur toute opération équivalente en droit étranger sont intégralement acquises à l'OPCVM.
- Commission en nature
Dorval Asset Management ne perçoit ni pour son compte propre ni pour le compte de tiers de commission en nature telles que définies dans le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Pour toute information complémentaire, veuillez-vous reporter au rapport annuel du Fonds.
- Choix des intermédiaires
La sélection des brokers et intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les intermédiaires réputés de la Place sur la base de plusieurs critères liés à la fourniture de services de Recherche (analyse financière fondamentale, information sur les sociétés, valeur ajoutée des interlocuteurs, bien-fondé des recommandations, etc.) ou de services d'Exécution (accès et informations sur les marchés, coûts des transactions, prix d'exécution, bon dénouement des opérations, etc.).



Pour toute information complémentaire, les porteurs peuvent se reporter au rapport annuel du Fonds. La procédure de sélection des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de Dorval Asset Management à l'adresse suivante : http://www.dorval-am.com/fr_FR/informations-reglementaires.

IV. INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

- Diffusion des informations concernant le Fonds :

Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : Dorval Asset Management, 1, rue de Gramont, 75002 PARIS.

Les informations relatives à la prise en compte par la Société de Gestion des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur sa gamme de fonds sont disponibles sur le site internet www.dorval-am.com, et figurent dans le rapport annuel des fonds prenant en compte ces critères.

Le site de l'AMF www.amf-france.org contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Toutes les demandes de souscriptions et rachats sur le FCP sont centralisées auprès du dépositaire par délégation de la Société de Gestion : **CACEIS Bank**, société anonyme, 1-3, Place Valhubert, 75013 PARIS.

- Date de publication du prospectus : le 10 mars 2021

V. REGLES D'INVESTISSEMENT

Le FCP est soumis aux règles légales d'investissement applicables aux OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE investissant jusqu'à 10% de leur actif en parts ou actions d'OPCVM.



VI. RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du ratio du risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul de l'engagement.

VII. REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

- **COMPTABILISATION DES REVENUS :**
Le FCP comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.
- **COMPTABILISATION DES ENTREES ET SORTIES EN PORTEFEUILLE :**
La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCP est effectuée frais de négociation exclus.
- **METHODES DE VALORISATION :**
Lors de chaque valorisation, les actifs du FCP sont évalués selon les principes suivants :
 - **Actions, obligations et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**
L'évaluation se fait au cours de Bourse. Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :
 - Places de cotation européennes : dernier cours de Bourse du jour ;
 - Places de cotation asiatiques : dernier cours de Bourse du jour ;
 - Places de cotation australiennes : dernier cours de Bourse du jour ;
 - Places de cotation nord-américaines : dernier cours de Bourse du jour précédent ;
 - Places de cotation sud-américaines : dernier cours de Bourse du jour précédent.En cas de non-cotation d'une valeur aux environs de 14 heures, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.
 - **Titres d'OPCVM en portefeuille :**
Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.
 - **Acquisitions temporaires de titres :**
 - Pensions livrées à l'achat : valorisation contractuelle.
 - Rémérés à l'achat : valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
 - Prêts de titres : valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM à l'issue du contrat de prêt.
 - **Cessions temporaires de titres :**
Titres donnés en pension livrée : les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.



- Valeurs mobilières non-cotées :
Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.
- Titres de créances négociables :
 - Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire
 - Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
 - À leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance
 - La différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
 - Règle concernant la valeur de marché retenue :
 - Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :
 - TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.
 - Autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.
 - Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an : application d'une méthode actuarielle.
 - TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.
 - Autres TCN : application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur).
- Opérations à terme fermes et conditionnelles :
 - Contrats à terme fermes :

Les contrats à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats.

 - Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : cours de compensation du jour de la valeur liquidative
 - Contrats à terme fermes cotés sur des Places asiatiques : cours de compensation du jour de la valeur liquidative
 - Contrats à terme fermes cotés sur des Places australiennes : cours de compensation du jour de la valeur liquidative
 - Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : cours de compensation du jour de la valeur liquidative
 - Contrats à terme fermes cotés sur des Places sud-américaines : cours de compensation du jour de la valeur liquidative
 - Options :



Les options en portefeuille sont évaluées :

- A leur cours de compensation
- ou à défaut, au cours de clôture
- Les cours de clôture sont ceux du jour de la valeur liquidative ou, en cas d'indisponibilité, celui de la veille.
- Opérations d'échange (swaps) :
 - Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois ne sont pas valorisés.
 - Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
 - Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.
- Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.
- Méthode d'évaluation du hors bilan :
 - Les contrats à terme fermes sont calculés à la valeur de marché. Elle est égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multiplié par le nombre de contrats, multiplié par le nominal.
 - Les opérations conditionnelles sont calculées à la valeur du marché qui est la traduction en équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent.
 - Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale plus la différence d'évaluation à la clôture de l'exercice.
 - Au hors bilan, les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés :
 - Pour les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois au nominal plus ou moins le différentiel d'intérêts
 - Pour les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois :
 - Taux fixe contre taux variable : évaluation de la jambe à taux fixe au prix de marché.
 - Taux variable contre taux fixe : évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

VIII. REMUNERATION

Les détails de la politique de rémunération de la Société de Gestion sont disponibles sur le site www.dorval-am.com.